

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 22.02.2019

Numéro de version 5

Révision: 22.02.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit: **Spray céramique**
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées
Utilisation identifiée: Seulement pour les utilisateurs professionnels!
- Emploi de la substance / de la préparation: Agents de séparation
- 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fournit la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur: Alexander BINZEL
Schweißtechnik GmbH & Co.KG
Postfach 10 01 53 / D-35331 Giessen
Tel.: +49 (0) 6408 / 59-0
Fax: +49 (0) 6408 / 59-191
Mail: technischdokumentation@binzel-abicor.com
- Service chargé des renseignements: technical documentation
1.4 Numéro d'appel d'urgence: Giftinformationszentrum der Länder Rheinland-Pfalz und Hessen
Langenbeckstraße 1; Gebäude 601; 55131 Mainz
Tel. Nr.: +49 (0)6131 / 19 24 0
Universitätsmedizin der Johannes Gutenberg
Universität Mainz ORFILA +33 (0) 1 45 42 59 59
- Déposé en Suisse par : Alexander Binzel GmbH & Co. KG Schweißtechnik Grenchen
Kapellstrasse 24-30 / Gebäude 3 – 3.OG
Postfach 259 / CH-2540 Grenchen
+ 41 (0) 32 644 34 44
- Téléphone: info-ch@binzel-abicor.com
- e-Mail: Alfred Michel
- Informations produit, Suisse : Centre suisse d'information toxicologique
- Renseignements en cas d'urgence, Suisse : Service 24h/24 - Tél. : 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou de la préparation
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
Aérosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger


 GHS02 GHS07
- Mention d'avertissement: Danger
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: acétone
- Mentions de danger
H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Conseils de prudence
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- 2.3 Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 22.02.2019

Numéro de version 5

Révision: 22.02.2019

Nom du produit: Spray céramique

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Préparations

- Description: Mélange: composé des substances indiquées ci-après.

- Composants dangereux:

CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2 Numéro index: 606-001-00-8 Reg.nr.: 01-2119471330-49	acétone	Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	25-50%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Numéro index: 601-003-00-5 Reg.nr.: 01-2119486944-21	propane	Flam. Gas 1, H220; Press. Gas (Comp.), H280	25-50%
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Numéro index: 601-004-01-8 Reg.nr.: 01-2119474691-32	butane	Flam. Gas 1, H220; Press. Gas (Comp.), H280	25-50%
CAS: 78-93-3 EINECS: 201-159-0 Numéro index: 606-002-00-3 Reg.nr.: 01-2119457290-43	butanone	Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	2,5-10%

- Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours

- Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit. Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident. Ne pas laisser les sujets sans surveillance. Autoprotection du secouriste d'urgence. Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

- Après inhalation: En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable. Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

- Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer. En cas de symptômes prendre un traitement médical

- Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin. Protéger l'oeil intact.

- Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction: CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool. Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Oxyde d'azote (NOx)
Monoxyde de carbone (CO)
CO2
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

- 5.3 Conseils aux pompiers

- Equipement spécial de sécurité: Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie. Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

- Autres indications Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

(suite page 3)

FR-CH

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 22.02.2019

Numéro de version 5

Révision: 22.02.2019

Nom du produit: Spray céramique

(suite de la page 2)

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Veiller à une aération suffisante.
Éviter tout contact avec la peau et les yeux
Tenir éloigné des sources d'inflammation.

- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution).
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

- 6.4 Référence à d'autres rubriques

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Éviter la formation d'aérosols.

- Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.
Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

- Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments.

- Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger contre le gel.
Stocker au sec.
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Température de stockage recommandée: 5 - 30 ° C

- Classe de stockage:

2 B

- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

- 8.1 Paramètres de contrôle

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

67-64-1 acétone

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 2400 mg/m ³ , 1000 ppm
	Valeur à long terme: 1200 mg/m ³ , 500 ppm
	B;

74-98-6 propane

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 7200 mg/m ³ , 4000 ppm
	Valeur à long terme: 1800 mg/m ³ , 1000 ppm

106-97-8 butane

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 7600 mg/m ³ , 3200 ppm
	Valeur à long terme: 1900 mg/m ³ , 800 ppm

78-93-3 butanone

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 590 mg/m ³ , 200 ppm
	Valeur à long terme: 590 mg/m ³ , 200 ppm
	H B SSc;

- Composants présentant des valeurs limites biologiques:

67-64-1 acétone

BAT (Suisse)	80 mg/l
	Substrat d'examen: Urine
	Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail
	Paramètre biologique: Aceton

(suite page 4)

FR-CH

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 22.02.2019

Numéro de version 5

Révision: 22.02.2019

Nom du produit: **Spray céramique**

(suite de la page 3)

78-93-3 butanone

BAT (Suisse) 2 mg/l
Substrat d'examen: Urine
Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail
Paramètre biologique: 2-Butanon (MEK)

- **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Equipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:** Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques. Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Protection respiratoire:** Si elle est utilisée correctement et dans des conditions normales, une protection respiratoire est pas nécessaire. Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante. Filtre A/P2
Des dispositifs de protection respiratoire - Filtres à gaz et filtres combinés selon la norme EN 141
- **Protection des mains:**  Gants de protection
Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage. Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III. Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation. Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.
- **Matériau des gants** Matériaux recommandés:
Butylcaoutchouc
Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,5 mm
Temps de pénétration (min.): < 480
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
- **Temps de pénétration du matériau des gants** Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 374, section III ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.
- **Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:** Caoutchouc nitrile
épaisseur recommandée: ≥ 0,1 mm
Temps de pénétration (min.): < 10
- **Protection des yeux:**  Lunettes de protection hermétiques
- **Protection du corps:** Lunettes et protection du visage - Classification selon la norme EN 166 protection étanche (EN 13034)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales**
- **Aspect:**
 - **Forme:** Aérosol
 - **Couleur:** Blanc
 - **Odeur:** Caractéristique
 - **Seuil olfactif:** Non déterminé.
- **valeur du pH:** Non déterminé.
- **Changement d'état**
 - **Point de fusion/point de congélation:** Non déterminé.
 - **Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:** Non applicable, s'agissant d'un aérosol.
- **Point d'éclair** Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

(suite page 5)

FR-CH

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 22.02.2019

Numéro de version 5

Révision: 22.02.2019

Nom du produit: Spray céramique

(suite de la page 4)

- Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
- Température d'inflammation:	Non déterminé.
- Température de décomposition:	Non déterminé.
- Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- Propriétés explosives:	Non déterminé.
- Limites d'explosion:	
Inferieure:	1,5 Vol %
Supérieure:	13,0 Vol %
- Densité à 20 °C:	0,73 g/cm ³
- Densité relative	Non déterminé.
- Densité de vapeur:	Non déterminé.
- Taux d'évaporation:	Non applicable.
- Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
- Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
- Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
- Teneur en solvants:	
VOCV (CH)	91,09 %
- 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

67-64-1 acétone

Oral	LD50	5.800 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	20.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	76 mg/l (rat)

78-93-3 butanone

Oral	LD50	2.193 mg/kg (rat) (OECD 423)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (lapin) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50	mg/l (Skeletoema costatum)
	LC50/4 h	34 mg/l (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique** Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

FR-CH

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 22.02.2019

Numéro de version 5

Révision: 22.02.2019

Nom du produit: Spray céramique

- Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité

- Toxicité aquatique:

67-64-1 acétone

IC50	20.000 mg/l (lapin)
LC50/96 h	7.500 mg/l (Leuciscus idus (Aland))
	5.540 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Regenbogenforelle))
EC50	8.300 mg/l (LEPOMUS MACROCHIRUS) (96h)
	7.500 mg/l (Selenastrum capricornutum) (96h)
EC50	>100 mg/l (daphnia) (48h)
LC 50	20.000 mg/l (lapin)
LC50	12.600 mg/l (daphnia)
NOEC	1.700 mg/l (Pseudomonas putida)
NOEC	4.740 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

74-98-6 propane

EC50	7,71 mg/l (ALGAE) (96h)
LC50	27,98 mg/l (fish) (96h)

106-97-8 butane

EC50	7,71 mg/l (ALGAE) (96h)
LC 50	27,98 mg/l (fish) (96h)

78-93-3 butanone

LC50	2.990 mg/l (Pimephales promelas) (96h; OECD 203)
EC50	1.972 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (72h; OECD 201)
EC50	308 mg/l (Daphnia magna) (48h; OECD 202)
EC0	1.150 mg/l (Pseudomonas putida) (16h; DIN 38412)

- 12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Autres indications écologiques:

- Indications générales:

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

- PBT:

 Non applicable.

- vPvB:

 Non applicable.

- 12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Evacuation conformément aux prescriptions légales

- Catalogue européen des déchets

15 01 04	emballages métalliques
16 05 04*	gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

- Emballages non nettoyés:

- Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU

- ADR, IMDG, IATA

UN1950

- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- ADR

1950 AÉROSOLS

- IMDG

AEROSOLS

- IATA

AEROSOLS, inflammable

(suite page 7)

FR-CH

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 22.02.2019

Numéro de version 5

Révision: 22.02.2019

Nom du produit: **Spray céramique**

(suite de la page 6)

- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- ADR



- Classe 2 5F Gaz.
- Étiquette 2.1

- IMDG, IATA



- Class 2.1
- Label 2.1

- 14.4 Groupe d'emballage

- ADR, IMDG, IATA néant

- 14.5 Dangers pour l'environnement: Non applicable.

- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Indice Kemler: Attention: Gaz.

- No EMS: -

- Stowage Code F-D,S-U

- Segregation Code SW1 Protected from sources of heat.

SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For

AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE

AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.

SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for

class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS

with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of

class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate

subdivision of class 2.

- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

- Indications complémentaires de transport:

- ADR

- Quantités limitées (LQ) 1L

- Quantités exceptées (EQ) Code: E0

Non autorisé en tant que quantité exceptée

- Catégorie de transport 2

- Code de restriction en tunnels D

- IMDG

- Limited quantities (LQ) 1L

- Excepted quantities (EQ) Code: E0

Not permitted as Excepted Quantity

- "Règlement type" de l'ONU:

UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Directive 2012/18/UE

- Substances dangereuses désignées -

ANNEXE I

Aucun des composants n'est compris.

- Catégorie SEVESO

P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

- Quantité seuil (tonnes) pour l'application

des exigences relatives au seuil bas 150 t

- Quantité seuil (tonnes) pour l'application

des exigences relatives au seuil haut 500 t

- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE

XVII

Conditions de limitation: 3

- Prescriptions nationales:

- Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes en âge de procréer.

- Classement des liquides pouvant polluer les eaux:

classe B (Classification propre)

(suite page 8)

FR-CH

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 22.02.2019

Numéro de version 5

Révision: 22.02.2019

Nom du produit: Spray céramique

(suite de la page 7)

- VOCV (CH) 91,09 %
 - 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes

H220 Gaz extrêmement inflammable.
 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- Service établissant la fiche technique:

Technical Documentation

- Contact:

Technical Documentation

- Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 Flam. Gas 1: Gaz inflammables – Catégorie 1
 Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1
 Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé
 Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
 STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

- Sources

Internet:

- www.echa.europa.eu
- www.baua.de

IFA: Institute für Occupational Safety and Health of the German Social Accident Insurance:

- www.dguv.de/ifa/gestis/gestis-stoffdatenbank/index.jsp
- www.dguv.de/ifa/gestis/gestis-dnel-liste

- * Données modifiées par rapport à la version précédente

FR-CH

valid from 2019-02-26